



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Mathieu Dessureault, directeur général de la Municipalité

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement 5-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 18 août 2020 à 20 heures à la Salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure 2020-03

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : lot 1 554 167 du cadastre du Québec – chemin de la Pointe-Aux-Anglais

Zone : RA-7

Nature : Autoriser la construction d'un bâtiment principal résidentiel ayant une marge avant de 14 mètres au lieu d'une marge avant de 22,67 mètres tel que prescrit au règlement de zonage de l'ex-paroisse de Saint-Placide numéro 05-10-90.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 Août 2020 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 10^e jour du mois de juillet de l'an 2020.

Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésoriers